

# La REP DEA et les enjeux pour les acteurs du réemploi et de la réutilisation

Jean-Pierre Dumoulin – Cap3c SCOP

*RET Ademe Picardie  
19 sep 2013 - Etreillers (02)*



Le réemploi et la réutilisation  
Le positionnement d'une recyclerie

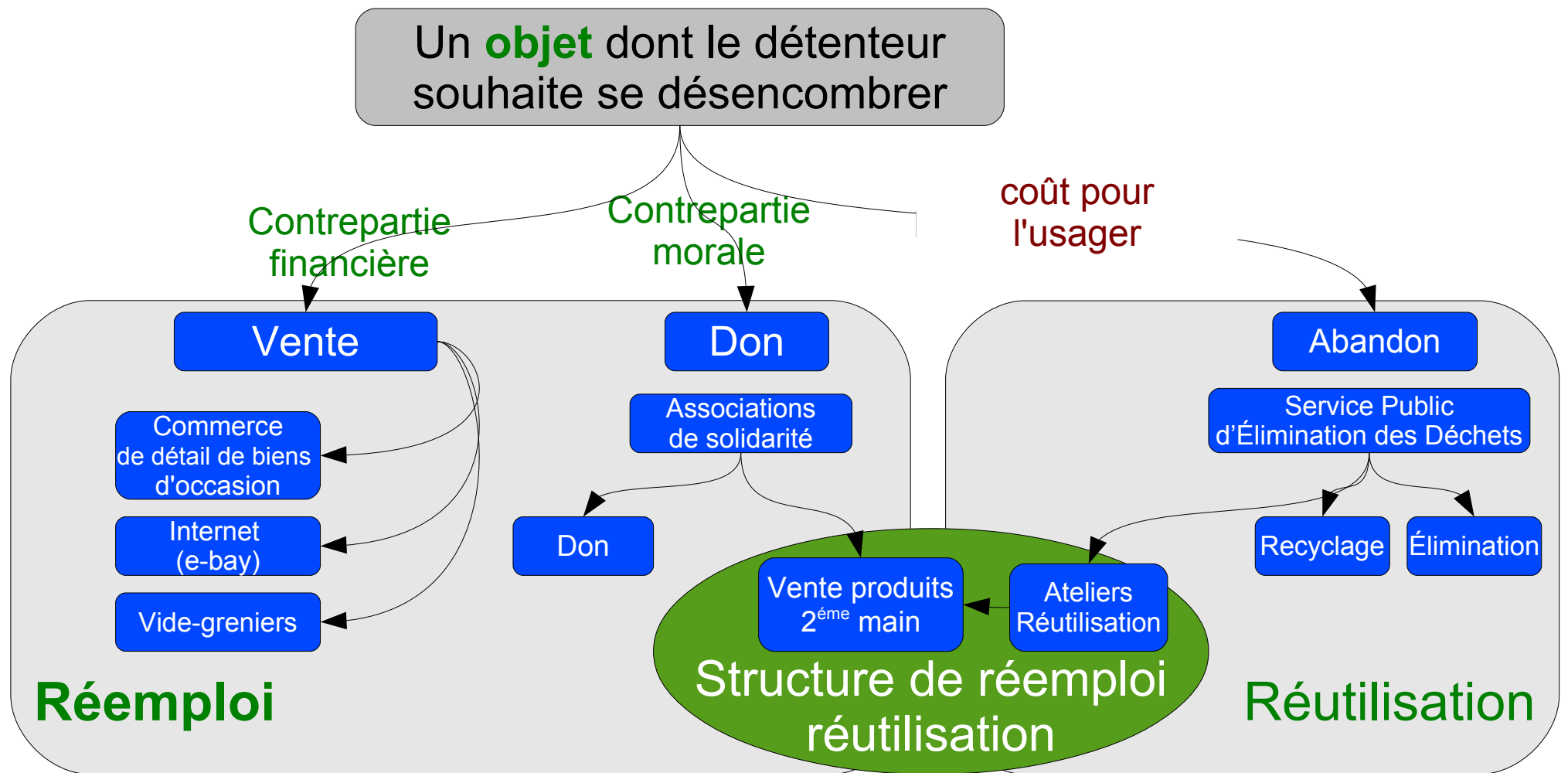
Le poids relatif du mobilier dans le gisement  
Les attentes des réseaux de l'ESS  
Le conventionnement E/O - ESS

Les enjeux :

Une bonne articulation entre les contrats  
La traçabilité des flux  
Les acteurs de l'ESS dans la filière DEA



# Les circuits du réemploi et de la réutilisation



**Le réemploi :** « toute opération par laquelle des substances, matières ou produits *qui ne sont pas des déchets* sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus » (art. L541.1.1 CE)

**La réutilisation :** « toute opération par laquelle des substances, matières ou produits *qui sont devenus des déchets* sont utilisés de nouveau (toute opération de contrôle, de nettoyage ou de réparation) » (art. L541.1.1 CE)



# Le positionnement d'une recyclerie

## Acteur de la gestion des déchets à travers :

- La mise en œuvre du **traitement des encombrants par réemploi et/ou réutilisation** et de services qui peuvent en faciliter l'organisation
- La participation au **pré-traitement pour faciliter le recyclage** (tri, démantèlement...)
- La participation aux **actions de prévention**/réduction des déchets

## Acteur du développement local à travers :

- Une **activité économique, diversifiée et localisée**
- L'utilisation de l'activité comme **support pour faciliter l'insertion** de personnes éloignées de l'emploi



# Le poids relatif du mobilier dans le gisement traité

Gisement total des DEA : entre 26 et 33 kg/an/hab.

- Ménagers :  $\geq 20$  kg/an/hab.
- Professionnels :  $\geq 6$  kg/an/hab.



Gisement réemployable-réutilisable :

- Ménagers : 4 % des DEA, un objectif d'augmentation de 50% des quantités réutilisées (en fin du 1er agrément)
- Professionnels : entre 10% et 20%, soit 0,6 kg/an/hab. et 1,2 kg/an/hab.

**Le mobilier représente de 20% à 35% du gisement collecté**  
(3ème poste après la brocante et le textile)

Modes de collecte :

- Déchèteries (DEA ménagers)
- Sur RDV, à domicile ou dans les locaux des professionnels, des administrations...
- Sur les points de regroupement / massification

# Des relations 'existantes' avec la collectivité

Collecte

**RECYCLERIE**

Collectivité Déchèterie



Apports sur site



Collecte à domicile



Réemploi

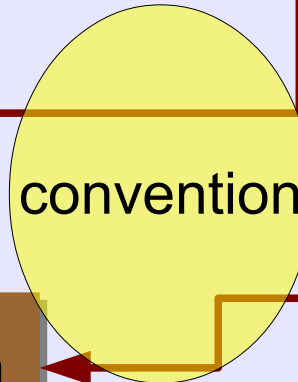


DEA

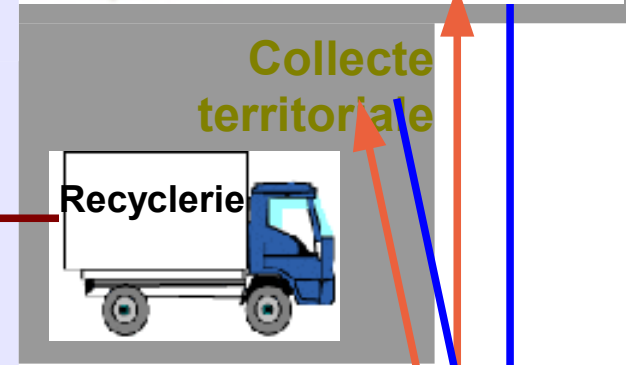
Valorisation



Ateliers



convention



Collecte territoriale

Recyclerie



Réemploi

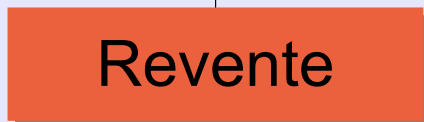


Réutilisation



DEA non réemployé ou réutilisé

Vente



Revente

Convention ESS

CTCM

éco-mobilier

Flux physiques

Flux financiers



Un **contrat-cadre unique** ouvert à tous les acteurs de l'ESS effectuant du réemploi ou de la réutilisation, en partenariat avec les collectivités

Un **effort de communication** pour rappeler l'importance du réemploi et de la réutilisation au public et faire connaître les résultats sociaux et environnementaux du partenariat

Des **engagements opérationnels et financiers** :

- Encourager l'accès au gisement, notamment avec les distributeurs,
- Mettre à disposition un contenant pour les déchets de mobilier non réemployé/réutilisé et issus de l'activité,
- Verser un soutien sur les coûts de mise à disposition des déchets.

*Source : Eco-mobilier -15/11/2012 séminaire RR DEA*



## La mise en œuvre du contrat-cadre

Dépôt d'une benne de 30 m<sup>3</sup> sur le site recyclerie, évacuation de la benne à la charge de l'éco-organisme

**Soutiens financiers** pour la collecte **différenciés** selon la situation :

Acteur du réemploi  
traitant des produits  
et non des déchets

Acteur de la réutilisation  
n'ayant pas de relations  
financières avec la  
collectivité pour la collecte

Acteur de la réutilisation  
rémunéré par la collectivité  
pour la collecte

Soutien à hauteur de  
20€/tonne pour les tonnages  
collectés

Pas de soutien pour les  
tonnages collectés pour le  
compte de la collectivité

*L'activité de préparation à la réutilisation ne bénéficie d'aucun soutien par les éco-organismes*





## Les enjeux : une bonne articulation entre les contrats

Les acteurs de l'économie sociale et solidaire exerçant des activités de réemploi/réutilisation devront rendre **compatible** leur implication dans la filière DEA et leur partenariat avec la collectivité [reprise des DEA, mais pas de soutien à la collecte] :

- certaines recycleries sont missionnées par la collectivité pour effectuer des **prestations de collecte et de traitement de déchets encombrants**, incluant des éléments d'ameublement
- des acteurs de l'économie sociale et solidaire sont missionnés par la collectivité pour **accompagner des personnes en insertion vers l'emploi**, en utilisant comme support des activités de collecte et de traitement de déchets encombrants



des clarifications semblent nécessaires pour la compatibilité entre les 3 contrats :  
CTCM, E/O-ESS, Collectivité-ESS

## Les enjeux : la traçabilité des flux

Les acteurs de l'économie sociale et solidaire impliqués dans la filière devront être en capacité **d'assurer un suivi des flux** qu'ils prennent en charge :

- les tonnages de DEA collectés **par filière** (ménagers/professionnels) et **par mode de collecte**
  - apport volontaire de particuliers
  - collecte de produits ou déchets à domicile
  - collecte sur déchèterie
- les tonnages réemployés/réutilisés, les déchets non valorisés.



Ce suivi impose la mise en place d'une **procédure de pesée** à différentes étapes du process de valorisation et **d'outils de reporting**

# Les enjeux : les acteurs de l'économie sociale et solidaire dans la filière DEA

Au-delà du réemploi et de la réutilisation, quelles opportunités pour les acteurs de l'ESS ?

= application des principes de hiérarchie et de proximité

## Filière opérationnelle

- Prestataire des éco-organismes (Eco-mobilier et Valdélia) sur des prestations logistiques, de pré-traitement ou de traitement...
- Sous-traitance de prestataires des éco-organismes [opérations de regroupement, traitement...]



- Procédures et calendrier de sélection des prestataires des éco-organismes
- Contraintes réglementaires et capacités de traitement des acteurs de l'ESS / capacités industrielles

## Filière financière

- Prestataire des collectivités : opérations de collecte, prestations de traitement « réutilisation et démantèlement »

